



SOLIDARITE MIGRANTS OISE
1 Allée de la Fosse à Baillevant
60000 BEAUVAIS

Beauvais, le 12 novembre 2009

LETTRÉ OUVERTE A MONSIEUR LE PREFET DE L'OISE,

En cette année du vingtième anniversaire de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.)**, dont la France est cosignataire, nous vous interpellons car la situation de certains enfants dans notre département et plus particulièrement à Beauvais, ville préfecture, nous semble alarmante voire inacceptable. Nous vous sollicitons, **Monsieur Le Préfet**, car les responsabilités de l'Etat sont, en ce domaine, évidentes et écrasantes.

L'approche de l'hiver pose plus brutalement encore le problème fondamental de l'hébergement (articles 9, 16 et 21 de la C.I.D.E.) :

- Est-il acceptable que le plan hivernal pour les sans-abris ne prévoit aucune mesure pour loger les familles ?
- Est-il acceptable d'imaginer, faute des moyens nécessaires pour le **115**, de laisser à la rue des femmes dont certaines enceintes et des enfants à partir de la mi-novembre ? voire l'ensemble de la population SDF ?
- Est-il acceptable que les demandeurs d'asile, tous statuts confondus, ne soient pas pris en charge en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (C.A.D.A). dès leur demande déposée en préfecture comme la Loi le prévoit ?
- Est-il acceptable que l'on propose aux familles de séparer les parents de leurs enfants pour que ces derniers aient un hébergement ?
- Est-il tout aussi acceptable de voir des enfants enfermés en centre de rétention ?

Les problèmes liés à l'éducation nous paraissent tout aussi primordiaux (articles 28 et 29 de la C.I.D.E.) :

- Est-il acceptable que des enfants aient leur jeunesse brisée parce qu'eux-mêmes et leur famille sont privés de papiers, traqués, menacés d'expulsion et, au mieux, régularisés après des années de précarité ?
- Est-il acceptable que la scolarité **obligatoire** ne soit pas respectée faute de domicile stable pour certains enfants migrants ?
- Est-il acceptable pour l'ensemble de nos enfants de voir se dégrader les conditions de leur scolarisation (suppressions de postes à l'Education Nationale ...) ?
- Est-il acceptable pour l'ensemble de nos enfants de voir se dégrader les conditions d'accès aux activités périscolaires (diminution des crédits alloués aux associations d'éducation populaire et entraves à leurs actions) ?

Nous ne pouvons aussi qu'être inquiets de voir **la disparition du poste de Défenseur des Enfants**, institution indépendante. Les enfants doivent continuer à avoir accès à un Défenseur indépendant consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

Nous attendons de vous un engagement sans faille pour la protection des enfants et le respect de la C.I.D.E. dont l'article 3 alinéa 1 indique la conduite absolue à respecter : « ***Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale*** ».

Une société qui néglige ou oublie ses enfants compromet fatalement son avenir !

Copie à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise et Madame le Maire de Beauvais à qui nous demandons un soutien et un engagement sans faille dans le cadre de leurs responsabilités respectives pour le respect des droits des enfants.

Signataires : Solidarité Migrants Oise (Beauvais, Méru, Noyon), Ligue des Droits de l'Homme, FSU Oise, SNUIPP Oise, SNES Oise, Emancipation, SE, UNSA, UNSA-Education, SUD Education Oise, Collectif Solidarité Exilés/RESF de Compiègne, Comité de soutien aux sans papiers du bassin creillois, Compagnie de la Cyrène, MAE 60, Autonome de Solidarité Laïque de l'Oise, Ligue de l'enseignement de l'Oise, Gauche Alternative Oise, PCF Oise, PS (Fédération de l'Oise et section de Beauvais), Gauche Unitaire, Les Verts de l'Oise, NPA, Parti de Gauche de l'Oise, F.C.P.E. Oise.

